



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021/92

L'an deux mille vingt et un et le 1^{er} juin à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur Marc SANCHEZ, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Madame Chantal BLAZY, Monsieur Erald GAST, Madame Béatrice BERTRAND, Monsieur Franck FAREZ, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Cécile GRAU, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Isabelle GRAUPERA, Monsieur Raymond MIQUEL, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Madame Valérie GUARINOS, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Madame Anne-Marie EYCHENNE, Monsieur Guy PUJOL, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pascale DOMEK, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Madame Myriam LÉONARD donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER
Monsieur Yves PAUBERT donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ
Monsieur Olivier AMANS, donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO
Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMEK

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CANIPEL

Date de convocation : 26 Mai 2021

Objet : Mise à jour sur la gestion du personnel

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de divers mouvements concernant la gestion du personnel communal pour répondre aux besoins de certains services.

POUR LE PERSONNEL TITULAIRE :

- Création de deux postes d'adjoints techniques relevant du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade,
- Création d'un poste d'agent en charge de l'entretien des bâtiments et/ou des écoles relevant du grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, à temps complet, dans le cadre d'un avancement de grade.

POUR LE PERSONNEL CONTRACTUEL :

- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité du 29/07/2021 au 28/01/2022, à temps non complet (18 heures hebdomadaires), rémunéré sur la base de l'Indice Brut 505, Indice Majoré 435 pour occuper la fonction d'agent de maîtrise relevant du grade d'agent de maîtrise principal,
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 01/07/2021 au 30/06/2022, à temps non complet (25 heures hebdomadaires), rémunéré sur la base de l'Indice Brut 354, Indice Majoré 332 pour occuper la fonction d'adjoint administratif relevant du grade d'adjoint administratif.
- Création d'un poste de contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du 07/06/2021 au 06/06/2022, à temps complet, rémunéré sur la base de l'Indice Brut 558, Indice

Majoré 473, pour occuper la fonction d'adjoint technique qualifié en maçonnerie relevant du grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
à la majorité des suffrages exprimés **(29 voix POUR)**

- **DÉCIDE** de créer les postes pour le personnel titulaire et contractuel,
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2021,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

